



ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES: LES SALARIES ONT DES DROITS !

**Vous travaillez pour CIRCET ou SCOPELEC :
(ou bien vous êtes co-traitants d'une de ces entreprises...)**

Vous en avez marre d'être exploité ?

Vous voulez améliorer vos conditions de travail ?

Vous voulez faire respecter vos droits ?

Vous faire payer vos heures supplémentaires ?

Etc...

Et si vous vous syndiquiez ?

La CGT des Telecoms 13 est présente à Orange, Free, SFR
et chez de nombreux sous-traitants...

Rejoignez nous pour faire respecter vos droits !

**SALARIES DES ENTREPRISES
SOUS-TRAITANTES DE ORANGE, FREE, SFR...**

SYNDIQUEZ-VOUS !

Nous contacter :



cgtelecoms13



CgtTel13



cg.telecoms13@wanadoo.fr



cg13.reference-syndicale.fr



04 91 11 60 90

**Les salariés
sous-traitants
ne sont pas des
sous-salariés !**

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT - 263 rue de Paris case 545 , 93515 Montreuil Cedex

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : N° Sécurité sociale :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail personnel:

Adresse mail Bureau :

Etablissement, Entreprise : Site et ville :

Direction de rattachement :

Grade : Classe : Niveau :

Statut : Fonctionnaire- Contractuel (CDD- CDI- Intérimaire- Apprenti) droit privé, droit public (1)

Classification : Activité/Métier :

Année d'entrée dans l'entreprise :

FT Filiale Autre opérateur

A....., le
Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (1): **OUI** **NON**
Je désire participer à un stage d'accueil (1): **OUI** **NON**
(1) Rayer la mention inutile



CODIFICATIONS

(À remplir par le syndicat)

Syndicat dép^{tal} : **13T**

Secteur Télécoms

Section :

Grade :

Catégorie :

Activité / métier :

CFC :

DOM :

COTISATION MENSUELLE

(1% du salaire net)

.....€

Syndicat CGT du Secteur des Télécoms 13 / 55 AV de la Rose 13013 MARSEILLE

Tél. : 04.91.11.60.90 Fax : 04.91.02.69.69 Adresse E-mail : cgt.telecoms13@wanadoo.fr

Le Prélèvement Automatique des Cotisations :

- le prélèvement est effectué tous les 25 des mois impairs
- le prélèvement peut être arrêté dès que le syndiqué le désire
- le prélèvement soulage le travail du trésorier, le prélèvement c'est donner une force supplémentaire au syndicat

2 OPERATIONS SIMPLES :

- Fournir un relevé d'identité postal ou bancaire
- **SIGNER** sans remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous

Remettre le tout au trésorier qui le transmettra au syndicat

✂

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

160 148

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU
TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DE L'EMETTEUR

**FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS CGT
263 rue de Paris Case 545 93515 MONTREUIL Cedex**

COMPTE A DEBITER

Etablissement	Guichet	N° du compte	clé R.I.B.

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--	--

A....., le ___/___/20___

Signature